

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com)
- Prise en charge : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com)
- Adhésion et changement de statut : [adhesion@mupras.com](mailto:adhesion@mupras.com)

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° W21-800619

169 523

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1701 Société : .....

Actif       Pensionné(e)       Autre : .....

Nom & Prénom : GOURIRANE Ahmed

Date de naissance : 31-12-54

Adresse : 36, rue 92 ATTAADUNE HAY-HASSANI Casablanca

Tél. : 0661 08 88 64 Total des frais engagés : 832,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11/07/2023

Nom et prénom du malade : Gouirane MAZAL Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : obésité

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Marrakech      Le : 11/07/23

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



# CABINET DE GROUPE DE DERMATOLOGIE - VENEROLOGIE

**Dr Mohamed TRABELSI**  
Spécialiste

des Maladie de la Peau, des Cheveux  
et des ongles, Maladies Sexuellement  
Transmissibles, Chirurgie Dermatologique

DIU de Dermatologie Esthétique  
Cosmétologie et Lasers Dermatologiques  
de la Faculté de Médecine de Bordeaux

**الدكتور محمد الطرابلسي**  
أخصائي

أمراض الجلد والشعر والأظافر  
الأمراض المتنقلة جنسيا الجراحة الجلدية

دبلوم في طب التجميل  
وليزر  
من كلية الطب ببوردو

Marrakech, Le : 11/7/2023

GOURIRANE Nalakh

aby axllan

auslhi Cou

man

evacuati pu

su Couer x

pau

Dr. Mohamed TRABELSI  
DERMATOLOGUE VENEROLOGUE  
Maladie de la peau,  
des Cheveux et des Ongles  
INPE : 071487148

# CABINET DE GROUPE DE DERMATOLOGIE - VENEROLOGIE

**Dr Mohamed TRABELSI**  
Spécialiste

des Maladies de la Peau, des Cheveux  
et des ongles, Maladies Sexuellement  
Transmissibles, Chirurgie Dermatologique

DIU de Dermatologie Esthétique  
Cosmétologie et Lasers Dermatologiques  
de la Faculté de Médecine de Bordeaux

الدكتور محمد الطرابلسي  
أخصائي

أمراض الجلد والشعر والأظافر  
الأمراض المتنقلة جنسيا الجراحية الجلدية

دبلوم في طب التجميل  
وليزر  
من كلية الطب ببوردو

Marrakech, Le : 11/07/2023 : في : مراکش.

## NOTE D'HONORAIRES : 883-2023

**NOM ET PRENOM :** GOURIRANE MALAK

**EXAMENS :** (1) Geste chirurgical

Ca + un coupon  
abus ad. Clair  
KST

**ORIGINE :** Payant

**TOTAL PAYE :** 500 DH

**ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :**  
**CINQ CENT DIRHAMS**

Dr TRABELSI Mohammed

Dr. Mohamed TRABELSI  
DERMATOLOGUE - VENEROLOGUE  
Maladie de la Peau et des Cheveux  
SNPE : 071137145

# CABINET DE GROUPE DE DERMATOLOGIE - VENEROLOGIE

**Dr Mohamed TRABELSI**  
Spécialiste

des Maladie de la Peau, des Cheveux  
et des ongles, Maladies Sexuellement  
Transmissibles, Chirurgie Dermatologique

DIU de Dermatologie Esthétique  
Cosmétologie et Lasers Dermatologiques  
de la Faculté de Médecine de Bordeaux

**الدكتور محمد الطرابلسي**  
أخصائي

أمراض الجلد والشعر والأظافر  
الأمراض المتنقلة جنسيا الجراحة الجلدية

دبلوم في طب التجميل  
وليزر  
من كلية الطب ببوردو

مراكش، في : 11/07/2023 Marrakech, Le :

**GOURIRANE MALAK**

222, w

- Augmentin 1 g / 125 mg - sachet  
1 S 3 / J 8 JOURS
- Aflax 500 mg - comprimé  
1 CP 2/J 10 JOURS

RDV DEMAIN

332, w

Dr. Mohamed TRABELSI  
DERMATOLOGIE VENEROLOGUE  
Maladie de la peau,  
des Cheveux et des Ongles  
INPE : 072137145

PHARMACIE MANISS  
12, Merstane III Marrakech  
Tél : 05 24 43 94 40 - 05 24 43 94 27  
INPE : 072041205

PPV : 222,00 DH  
LOT : 651424  
PER : 01/25

PPV

LOT

PER

PPV

LOT

PER